



Déclaration FSU au CDEN du 23 juin 2014

Suite au CTSD de vendredi 20 juin, vous nous proposez d'examiner 9 situations. Or le SNUipp/FSU a porté les demandes qui remontent du terrain : ce sont 15 écoles qui attendent une ouverture et 6 autres qui réclament l'annulation de la fermeture prononcée en avril. Parmi elles, on trouve des écoles en éducation prioritaire comme la maternelle Paillon de St Etienne, ou des écoles qui fonctionnent depuis plusieurs années avec des effectifs énormes comme les maternelles Ravon à Villars et Plathey à la Talaudière. Dans plusieurs écoles primaires, l'administration condamne la scolarisation des 2-3 ans pour éviter d'ouvrir des classes comme à Perreux, St Cyr de Favières, le Coteau Gallet, Roisey, St Paul en Cornillon ou Firminy Fayol.

Les répartitions pédagogiques vont être impossibles et douloureuses. Des classes à cours simple mais souvent à cours multiples, avec des enfants à besoins éducatifs particuliers devront fonctionner malgré tout. Bien faire son métier dans ces conditions, en tentant de prendre en compte chaque élève pour l'amener à la réussite relève de l'exploit. C'est le ressenti de la très grande majorité de ceux qui font la classe. Laisser des élèves au bord du chemin ne laisse personne insensible. Difficulté scolaire et découragement sont souvent générés par ces situations tendues.

Si vous pouvez faire des ajustements aujourd'hui, c'est que des postes dédiés aux élèves rencontrant des difficultés n'ont pas été pourvus faute de personnels formés. Gérer la pénurie en prenant les moyens prévus pour les élèves les plus fragiles n'est pas éthiquement acceptable.

Pour le SNUipp/FSU, les attributions de moyens provisoires soumises ce jour, auraient pu être arrêtées dès le mois d'avril car déjà toutes connues à ce moment-là. Mais voilà, les moyens manquent toujours malgré la dotation de 33 postes qui reste encore bien insuffisante pour répondre aux besoins.

Comme chaque année, le SNUipp/FSU demande que toutes les mesures soient prises en juin, et qu'aucune fermeture ne soit effectuée en septembre.

Autre sujet de préoccupation pour les écoles : la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. L'assouplissement prévu par le décret Hamon du 7 mai 2014 a désorganisé encore un peu plus l'école. Bon nombre d'équipes, d'élèves, de parents ne connaissent toujours pas les horaires de fonctionnement de la rentrée, dans seulement deux mois et demi. Le mouvement des personnels est retardé, les

nominations ne seront sans doute pas connues à la sortie des classes. Autant de difficultés supplémentaires pour les équipes.

Aujourd'hui, cette réforme est vidée de son sens. Elle ressemble à une farce : aux huit demi-journées avec six heures par jour peuvent succéder huit demi-journées pouvant atteindre six heures par jour. Le SNUipp continue de demander la suspension de la mise en œuvre de la réforme des rythmes et la réécriture complète.

Concernant le second degré, les dotations progressent globalement depuis les prévisions de février pourtant les tensions resteront fortes pour les enseignants. En effet, la part d'heures supplémentaires année reste trop élevée. Concrètement, dans de nombreux établissements cette contrainte se traduit par le fait de soumettre l'existence de certains dispositifs d'aide aux élèves, ou de travail en groupe à l'acceptation d'heures supplémentaires.

Par ailleurs, les postes à complément de service sont également très nombreux, ce qui augmente la charge de travail des personnels concernés et complique leur implication dans la vie de chacun des établissements. C'est particulièrement problématique pour l'éducation prioritaire et rentre en contradiction avec le discours annoncé sur la reconnaissance du travail en équipe lors de la mise en place du dispositif REP +.

Nous souhaitons également mettre en avant un problème récurrent cette année scolaire, celui de la difficulté à traiter en équipe la question des sanctions et des punitions ce qui engendre des tensions parfois vives entre équipes de direction et personnels. Ce qui nous interroge c'est que lors des rencontres avec nos collègues ce sont les mêmes mots qui reviennent à chaque fois : manque de soutien des enseignants en difficulté, voire culpabilisation de ceux-ci, annulation par la Direction de punitions prononcées par les enseignants, quasi absence de tenue de Conseils de Discipline. Comment ne pas y voir l'effet de directives institutionnelles et de nouvelles manières de gérer les ressources humaines ? Il nous semble important qu'une réflexion collective sur ces questions soit engagée pour éviter que le climat ne se dégrade dans les établissements scolaires.

Pour finir, la crise du recrutement persiste et les artifices de comptage des candidats au concours mis en place par le Ministère n'ont pas résisté à la réalité des faits ! Il est grand temps d'attaquer le mal à sa racine et d'améliorer les salaires et les conditions de travail des personnels que nous représentons.

